

Charte d'accueil des personnes handicapées en formation

L'organisme de formation d'EPSYLAN s'engage à accueillir et rendre accessible toutes ses formations aux personnes handicapées conformément aux dispositifs de droit commun, posés par la loi dite « loi handicap » du 11 février 2005.

Les modalités de la formation seront adaptées aux besoins liés aux handicaps.

Une personne ressource en la qualité de Mme Vadkerti, Directrice des Ressources Humaines est nommée pour assister toute personne handicapée pour le bon déroulement d'une session de formation.

Le Responsable Formation s'engage à mobiliser son équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes handicapées.

Il mettra en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.

La charte sera affichée dans lieu accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.